

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°202000049 en date du jeudi 6 février 2020, le Président de Limoges Métropole – Communauté urbaine a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique, conformément aux codes de l'environnement et de l'urbanisme, pour la révision du Règlement Local de Publicité (RLP) de la commune de Feytiat.

## DATES DE L'ENQUETE

Limoges Métropole – Communauté urbaine informe les personnes intéressées qu'une enquête publique, se déroulera du lundi 2 mars 2020 à partir de 10h00 au vendredi 3 avril 2020 à 18h00 soit pendant 33 jours consécutifs.

## COMMISSAIRE ENQUETEUR

M. Guy JOUSSAIN, ingénieur territorial, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges du mardi 21 janvier 2020.

## LIEU DE L'ENQUETE

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier sera tenu à la disposition du public, aux jours, horaires et aux lieux suivants :

- A Limoges Métropole – Communauté urbaine, siège de l'enquête publique, -19 rue Bernard Palissy 87000 Limoges pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.
- A la mairie de Feytiat - Place de Leun – 87220 Feytiat, pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la commune de Feytiat (<https://www.ville-feytiat.fr>, onglet « urbanisme ») et sur le site internet de Limoges Métropole – Communauté urbaine (<http://www.agglo-limoges.fr>, onglet « enquête publique »).

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public, à Limoges Métropole, siège de l'enquête publique, pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00).

## OBSERVATIONS DU PUBLIC

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur des registres d'enquête à feuillets non-mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture au public des lieux cités ci-dessus.

Pendant cette période, toutes correspondances relatives à l'enquête devront être adressées au commissaire enquêteur à la Mairie de Feytiat (mairie de Feytiat, Place de Leun – 87220 Feytiat).

Le public pourra également adresser ses observations via une adresse mail dédiée :

**[rlp.feytiat@gmail.com](mailto:rlp.feytiat@gmail.com)**

## PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Feytiat:

- **Le lundi 2 mars 2020 de 10h00 à 12h00 ;**
- **Le mercredi 11 mars 2020 de 16h00 à 18h00 ;**
- **Le vendredi 27 mars 2020 de 16h00 à 18h00 ;**
- **Le vendredi 3 avril 2020 de 16h00 à 18h00.**

## DECISIONS POUVANT ETRE ADOPTEES AU TERME DE L'ENQUETE

Adoption d'une délibération approuvant la révision du Règlement Local de Publicité de la commune de Feytiat par Limoges Métropole – Communauté urbaine.